

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : le 3 mars 2026

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h15

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 28
- Ayant pris part au vote : 28
- Ayant donné procuration : 0

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : ROUX Jean-Hugues ;
C.C.L.L : NICOLET Mickaël ;
C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Christophe GARNIER

Procuration de vote :

Mandant :

Mandataire :

MARCHÉ « SURVEILLANCE ET INTERVENTIONS PHYSIQUES SUR LES INSTALLATIONS TECHNIQUES ET INDUSTRIELLES DU SYBERT »

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude STADELMANN, Vice-Président

Le marché, actuellement en vigueur, pour la surveillance et les interventions physiques sur les installations techniques et industrielles du SYBERT, arrive à échéance au 31 août 2026. Il convient donc d'en relancer un nouveau.

Le contexte :

A ce jour, tous les éco-centres, ainsi que le Pôle Industriel, sont équipés de dispositifs de vidéo-protection, composés de caméras et de détecteurs de mouvements répartis sur l'ensemble des sites, ainsi que d'une centrale de gestion des alarmes disposée à l'intérieur d'un des bâtiments ; les alarmes émises par ces dispositifs sont reçues et traitées par un prestataire du SYBERT (SECURICOM actuellement).

A chaque réception d'une alarme, SECURICOM réalise une levée de doutes à distance ; si besoin, SECURICOM est ensuite chargé de faire intervenir un autre prestataire du SYBERT, qui doit assurer les interventions physiques sur les sites industriels du SYBERT.

L'objet du futur marché est de retenir un prestataire spécialisé afin de réaliser une surveillance et des interventions physiques en cas de besoin.

Termes de la nouvelle consultation à lancer :

Il est proposé de scinder cette nouvelle consultation en 2 lots indépendants :

- un 1^{er} lot pour la surveillance et les interventions physiques sur l'ensemble des sites techniques et industriels du SYBERT,
- un 2^{ème} lot pour des prestations de surveillance « incendie » sur le Pôle de Valorisation des déchets, à la demande expresse du SYBERT.

Ces 2 lots sont indépendants et pourront être attribués à des prestataires différents.

La consultation sera lancée selon la procédure formalisée des appels d'offres ouverts ; elle donnera lieu à la mise en place de deux accords -cadres :

Le 1^{er} lot « surveillance et interventions physiques sur les sites industriels du SYBERT » sera un marché mixte à bons de commande avec un maximum de 10 000 € HT par an et une partie forfaitaire, estimée à 144 000 € HT par an.

Toutes périodes de reconduction confondues, le marché est estimé à 616 000 € HT.

Le 2^e lot « surveillance en continu le Pôle de Valorisation des déchets à Besançon » sera un accord-cadre, uniquement à bons de commande, avec un maximum de 15 000 € HT par an, soit 60 000 € HT maximum, toutes périodes confondues.

Les différentes prestations à réaliser pour le lot 1 « Surveillance et interventions sur site » sont les suivantes :

- Pour les éco-centres :
 - o Pendant les heures d'ouverture des sites au public : intervenir pour sécuriser un site sur demande expresse du SYBERT ;
 - o En dehors des heures d'ouverture des sites au public : assurer des rondes de surveillance :

- Du lundi au samedi, après la fermeture des sites au public : de 17h30 (ou 18h30 le samedi de début mars à fin octobre) jusqu'à 00h00 ;
- Le dimanche et les jours fériés : en continu de 8h00 à 22h00 ;
 - Remarque : ces horaires seront adaptés en cas de mise en service d'horaires spécifiques « été » mais le volume horaire de prestation restera identique ;
- En dehors des heures d'ouverture des sites au public et en dehors des créneaux horaires des rondes de surveillance : procéder à des interventions physiques à la demande de la centrale de télésurveillance
- Pour le Pôle Industriel du SYBERT :
 - En dehors des heures d'exploitation du site :
 - Procéder à des interventions physiques à la demande de la centrale de télésurveillance
 - Sécuriser le site sur demande expresse du SYBERT
- À tout moment de l'année : assurer des missions de sécurité pour divers événements (marchés subséquents).

Les prestations pour le lot 2 « Surveillance en continu » sont :

- Pour le Pôle Industriel du SYBERT :
 - En dehors des heures d'exploitation du site principalement et à tout horaire si besoin :
 - Procéder, sur demande expresse du SYBERT et uniquement en cas de besoin exprimé par un bon de commande, à une surveillance physique en continu du site par des agents formés SSIAP (défense incendie)..

Ces marchés seront passés sur une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2026 et seront renouvelables 3 fois par période de 12 mois, soit jusqu'au 31 août 2030.

À l'unanimité, le Comité Syndical valide les termes de la consultation pour la surveillance et les interventions physiques sur les installations techniques et industrielles du SYBERT et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Christophe GARNIER

